

Le Bureau communautaire s'est réuni le 18/04/2024, sur convocation du Président envoyée le 11/04/2024.

Présents : F. CHARTREUX, A. HARMAND, JP. COUTEAU, L. GUYOT, D. PICARD, Ph. MONALDESCHI, C. SAUVAGE, E. PAYEUR, JL. STAROSSE, O. HEYOB, JL. CLAUDON, R. ARNOULD, E. POIRSON, X. COLIN.

Excusés : R. SILLAIRE, J. BOCANEGRA, M. GUEGUEN.

BU2024-19- ENVIRONNEMENT (8.8) – ADHESION A SYLV'ACCTES

La présente délibération expose le contexte et les objectifs poursuivis par l'adhésion au programme proposé par l'association Sylv'ACCTES. L'objectif est de poursuivre l'application du programme après une période d'expérimentation prometteuse en 2022 et 2023, portée à l'échelle du Pays Terres de Lorraine et les 4 intercommunalité qui le composent.

La mobilisation des élus et la dynamique engendrée sur la thématique forestière confirment l'intérêt de l'application d'un programme sylvicole territorial sur les forêts des communes de la CC2T. La finalité de cette adhésion permettra aux communes et propriétaires forestiers privés de continuer à bénéficier d'un accompagnement technique et financier pour une gestion sylvicole plus vertueuse et adaptée à l'identité des forêts et au changement climatique.

CONTEXTE

La Communauté de Communes Terres Tolloises est inscrite dans des démarches de développement durable depuis plus de 10 ans. Cette dynamique, initialement engagée par le territoire du Pays Terres de Lorraine, se poursuit au fil des ans et se concrétise depuis 2023 avec l'approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la collectivité. Le PCAET planifie et organise la transition écologique et énergétique de la collectivité dans différentes thématiques, dont celle de l'agriculture et de la forêt pour laquelle le Pays Terres de Lorraine est un partenaire essentiel.

Le Pays Terres de Lorraine a, d'ailleurs, été l'un des cinq lauréats de l'appel à projet de la Région Grand Est « Expérimentations Sylv'ACCTES » sur la période 2022-2023. Sylv'ACCTES est une association reconnue d'intérêt général, accompagnée par l'ADEME et financée grâce à la contribution de collectivités, mécènes, particuliers, partenaires forestiers, associations, etc. Son objet principal est de contribuer à l'adaptation des forêts au changement climatique.

L'expérimentation en 2022 et 2023 sur le Pays Terres de Lorraine a conduit à l'élaboration d'un Projet Sylvicole Territorial (PST) donnant accès à des financements de travaux forestiers de 50 à 70% selon le propriétaire concerné. Le programme a connu un démarrage réussi : 17 projets communaux ont été soutenus, représentant 66% des dossiers et des financements prévus par l'appel à projet.

INSCRIPTION DANS LA DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

Au-delà de ce cadre initial, la CC2T souhaite s'inscrire encore davantage dans les démarches liées aux forêts de son territoire. En témoigne notamment l'opération de reboisement engagée dont les travaux de plantations restent à venir, initiée par l'intercommunalité dans une quinzaine de communes de la CC2T pour assurer les compensations liées aux impacts de l'aménagement de la zone d'activité du parc de Haye à Bois de Haye.

Au-delà de l'amélioration de la qualité de l'air via le stockage du carbone, la gestion forestière vertueuse et encore plus raisonnée, la démarche Sylv'ACCTES a en outre permis un travail concerté entre les élus en charge de la forêt au sein des communes.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ET FINANCIÈRES

L'objectif de cette adhésion sur cette phase complémentaire est de permettre un accompagnement technique et financier visant la mise en place d'un programme sylvicole territorial ajusté à l'identité de la forêt, proposant des modes alternatifs de gestion tout en mettant en avant l'adaptation des forêts au changement climatique.

Le déploiement du programme est conduit à l'échelle du Pays Terres de Lorraine tout en bénéficiant à chaque intercommunalité. Ainsi, les actions mises en œuvre se feront au profit des propriétaires de forêts communales et de forêts privées du territoire de la CC2T. Il est à souligner que le taux de subvention pour des travaux forestiers atteindra 50% HT pour les communes et 70% pour les propriétaires privés.

Le coût d'adhésion à Sylv'ACCTES est de 4 000€ pour 3 ans (soit 1 333€ par an) permettant, entre autres, le financement de l'ingénierie technique, administrative et le volet communication de l'association.

Au regard des éléments rapportés ci-dessus, il est proposé au Bureau de :

- **Valider la cohérence territoriale présentée par l'adhésion à Sylv'ACCTES à l'échelle du Pays Terres de Lorraine pour assurer la cohérence territoriale**
- **Valider l'adhésion par la CC2T à l'association Sylv'ACCTES sur une période triennale 2024-2026**
- **Autoriser Monsieur le Président à signer tout acte se rapportant à la démarche susvisée.**

Délibération adoptée à l'unanimité.